

Décision 97-D-56 du 02 septembre 1997

relative à une saisine présentée par la société Action Funéraire Libre portant sur des pratiques imputables aux sociétés Roblot, Pompes funèbres générales et Omnium de gestion financière

Posted on: 02 septembre 1997 |

Présentation de la décision

Lire

le texte intégral de la décision

16.44 Ko